



## DÉCISION

N° : 2024-166

Exécutoire le : 16 JUIL. 2024

Publiée le : 16 JUIL. 2024

Visée le : 16 JUIL. 2024

### FINANCES

#### M57: virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 et, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre pour permettre de préempter un terrain agricole sur la commune de Voglans concerné par un projet de vente à des fins non agricoles en redéploiement des crédits disponibles sur l'opération 341 AGRICULTURE inscrit au chapitre 204,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre pour permettre de payer sur le chapitre 27 les frais de notaire pour l'achat de terrain pour la déviation sud à l'EPFL en redéployant des crédits disponibles pour l'achat de terrain sur le chapitre 21,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre pour payer l'abonnement au logiciel de suivi des fluides ADVISEO sur le chapitre 65 en redéployant des crédits disponibles sur le chapitre 011,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre pour engager l'accompagnement d'AGATE dans la rédaction d'une nouvelle convention intercommunale des attributions (CIA) et d'un nouveau plan partenarial de gestion et de la demande de logement social (PPGD) sur le chapitre 011 en prestation mais prévu au budget sur le chapitre 65 en subvention,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : VIREMENTS DE CREDITS

Sont autorisés les virements de crédits suivants :

Section d'investissement du chapitre « 204 » vers le chapitre « 21 » d'un montant de 21 000 € correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

GESTIONNAIRE	FONCTION	NATURE	SERVICE	OPERATION	MONTANT
AGRI	6312	20422	341	341	- 21 000€
AGRI	6312	21111	341	341	21 000€

Section d'investissement du chapitre « 21 » vers le chapitre « 27 » d'un montant de 9 000 € correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

GESTIONNAIRE	FONCTION	NATURE	SERVICE	OPERATION	MONTANT
FONC	518	20422	113	113	- 9 000€
FONC	518	21111	113	113	9 000€

Section de fonctionnement du chapitre « 011 » vers le chapitre « 65 » d'un montant de 4 800 € correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

GESTIONNAIRE	FONCTION	NATURE	SERVICE	MONTANT
PATR	020	6132	1905	- 4 800€
PATR	020	65811	1905	4 800€

Section de fonctionnement du chapitre « 65 » vers le chapitre « 011 » d'un montant de 20 000 € correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

GESTIONNAIRE	FONCTION	NATURE	SERVICE	MONTANT
HABT	518	65748	230A	- 20 000€
HABT	518	6118	230A	20 000 €

## **ARTICLE 2 : CARACTERE EXECUTOIRE**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur.

Cette décision sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 16 juillet 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Décision 2024-166 : M57 - Virement de crédits de chapitre à chapitre

**Date de transmission de l'acte :** 16/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/07/2024

**Numéro de l'acte :** dec745 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240716-dec745-AR

**Date de décision :** 16/07/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions